

## Règle du 70

Dans un tableur, il existe deux façons de faire référence à une cellule : la *référence absolue* qui permet de nommer une cellule unique du tableau (par exemple, l'écriture `$B$3` référence la cellule située à l'intersection de la colonne B et de la troisième ligne) et la *référence relative* qui permet d'indiquer la position de la cellule par rapport à la cellule considérée (par exemple, l'écriture B3 dans la cellule E5 référence la cellule située 3 colonnes à gauche et deux lignes plus haut).

### Tableau d'intérêts

On place un capital de 5000€ à intérêts composés à un taux annuel de 3,5%. Programmer sur un tableur le tableau d'intérêts :

	A	B	C	D	E
1	Capital initial	5000			
2	Taux annuel	3,5			
3					
4	Année		Intérêts	Capital acquis	
5	0			5000	
6	1		175,00	5175,00	
7	2		181,13	5356,13	
8	3		187,46	5543,59	
9	4		...	...	

### Période de doublement du capital

A l'aide du tableau précédent, déterminer la période de doublement du capital pour un placement à intérêts composés pour des taux annuels de 1%, 1,5%, 2%, 2,5%, 3%, 3,5%, 4%, 4,5% et 5%.

Calculer dans chaque cas le produit du taux annuel par le nombre d'années nécessaires au doublement du capital. En déduire l'énoncé de la règle du 70.

### Pour aller plus loin...

Existe-t-il une règle similaire pour la période de triplement du capital ?